



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DE SAINT-AMARIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU

SÉANCE DU 25 JANVIER 2024 sous la Présidence de M. Cyrille AST

Conseillers en fonction : 17
Conseillers présents : 13
Conseillers absents : 4
Nombre de votants : 13

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 janvier, le Bureau de la Communauté de Communes était réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale en date du 18 janvier 2024.

Etaient présents : tous les membres saufs : Mme Nadine SPETZ, M. Jean Marie GRUNENWALD, M. Benjamin LUDWIG, M. Eddie STUTZ

DEC2024_001 DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Président rappelle que l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'au début de chacune des séances, le Bureau Communautaire désigne un de ses membres pour remplir la fonction de Secrétaire.

Conformément à la disposition citée, le Bureau Communautaire est invité à procéder à cette désignation.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré,

DESIGNE Monsieur Florent ARNOLD pour exercer cette fonction.

Pour extrait conforme :

Le secrétaire de séance

A blue ink signature of Florent Arnold, consisting of a stylized 'F' and 'A'.

Florent ARNOLD

Le Président

A blue ink signature of Cyrille Ast, consisting of a stylized 'C' and 'A'.

Cyrille AST



Voix POUR : 13
Voix CONTRE : /
ABSTENTION : /



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DE SAINT-AMARIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU

SÉANCE DU 25 JANVIER 2024 sous la Présidence de M. Cyrille AST

Conseillers en fonction : 17
Conseillers présents : 13
Conseillers absents : 4
Nombre de votants : 13

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 janvier, le Bureau de la Communauté de Communes était réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale en date du 18 janvier 2024.

Étaient présents : tous les membres saufs : Mme Nadine SPETZ, M. Jean Marie GRUNENWALD, M. Benjamin LUDWIG, M. Eddie STUTZ

DEC2024_002 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU DU 14 DECEMBRE 2023

Vu le projet de procès-verbal du Bureau du 14 décembre 2023, présenté par M. Cyrille AST, Président.

Le Bureau Communautaire, après avoir délibéré,

ADOPTE le procès-verbal du Bureau du 14 décembre 2023.

Pour extrait conforme :

Le secrétaire de séance

A blue ink signature of Florent Arnold, consisting of a stylized 'F' and 'A'.

Florent ARNOLD

Le Président

A blue ink signature of Cyrille Ast, consisting of a stylized 'C' and 'A'.

Cyrille AST



Voix POUR : 13
Voix CONTRE : /
ABSTENTION : /



RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES

FOURNITURE DE MATERIEL AUDIOVISUEL ET DE LUMIERE POUR LE PROJET D'ECOMUSEE DU PARC DE WESSERLING

Lot n°	Intitulé	Réf. CCVSA
01	Fourniture de matériel audiovisuel	2023/009/PAR05
02	Fourniture de matériel de son et lumière	2023/010/PAR05

Procédure adaptée (article L2123-1 du Code de la commande publique)

1. Identification du pouvoir adjudicateur

Monsieur le Président de la
Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin
70 rue Charles de Gaulle
68550 Saint-Amarin
Tél. : 03.89.82.60.01
Courriel : contact@ccvsa.fr

2. Objet du marché et mode de passation du marché

FOURNITURE DE MATERIEL AUDIOVISUEL ET DE LUMIERE POUR LE PROJET
D'ECOMUSEE DU PARC DE WESSERLING

Lot 01 : fourniture de matériel audiovisuel
Lot 02 : fourniture de matériel de son et lumière

Procédure

Procédure adaptée (article L2123-1 du Code de la commande publique)

3. Déroulement de la consultation

Publicité

BOAMP WEB : 15/12/2023
Profil acheteur : 15/12/2023

Date et heure limites de réception des offres

Lundi 15 janvier 2024 à 14h00

4. Procédure d'ouverture des plis

Date et heure de la réunion d'ouverture des plis

Lundi 15 janvier 2024 à 14h30

L'analyse des offres a été effectuée par M. François TACQUARD, président de l'Association de Gestion du Musée textile du Parc de Wesserling, Mme Nadège GALBOURDIN, M. Jean-Claude GOEPP, architecte en charge de la muséographie et Mme Nedjete BOURASS, gestionnaire des marchés publics à la CCVSA.

Nombre d'offres reçues

Lot 01 : 4 offres
Lot 02 : 2 offres

5. Analyse des offres

Liste des entreprises soumissionnaires – voir registre des dépôts en annexe

Documents contenus dans les plis - voir annexe

Motivations du choix des offres retenues

Le règlement de consultation prévoyait de juger les offres en fonction des critères suivants avec leur pondération :

Critères	Pondération en %
Prix	60
Qualité technique des équipements	30
Délai de fourniture	10

Analyse des offres

LOT 01	MANGANELLI	HIATUSS SARL	CONCEPT LIGHT	SAS IRELEM
PRIX - 60	59,49	44,30	60,00	41,10
Formule GRAMP $(=(\text{prix le plus bas}/\text{prix de l'offre})\times 60)$	59,49	44,30	60,00	41,10
QUALITE TECHNIQUE DU MATERIEL - 30	30	30	30	30
SAV	HOTLINE	HOTLINE	3 MOIS GRATUITS	HOTLINE
GARANTIE	2 A 3 ANS SELON	1 A 5 ANS SELON	2 A 3 ANS SELON	2 A 3 ANS SELON
REPUTATION	OK	OK	OK	OK
PROXIMITE	STRASBOURG	LUDRES	OK	BESANCON
REFERENCES	OK	BOF MUSEES	OK	OK
DELAIS DE FOURNITURE - 10	8	10	8	10
Respect des délais	3	5	8	5
Calendrier détaillé	5	5	0	5
TOTAL	97,49	84,30	98,00	81,10

Lot 01		
Candidat	Montant HT	Note
MANGANELLI	43 647,00 €	59,49
HIATUSS SARL	58 617,08 €	44,30
CONCEPT LIGHT	43 276,00 €	60,00
SAS IRELEM	63 183,00 €	41,10

Les offres ont été classées critère par critère, le total des points attribués déterminant le classement suivant :

Nom du candidat	Note globale	Classement	Observation
MANGANELLI	97,49	2	
HIATUSS SARL	84,30	3	
CONCEPT LIGHT	98,00	1	
SAS IRELEM	81,10	4	

LOT 02	HIATUSS SARL	CONCEPTLIGHT
PRIX - 60	60,00	53,17
Formule GRAMP (=prix le plus bas/prix de l'offre)x60)	60,00	53,17
QUALITE TECHNIQUE DU MATERIEL - 30	15	30
SAV	HOTLINE	3 MOIS GRATUITS
GARANTIE	1 A 7 ANS SELON	2 A 3 ANS SELON
REPUTATION	OK	OK
PROXIMITE	LUDRES	OK
REFERENCES	BOF MUSEES	OK
DELAIS DE FOURNITURE - 10	10	3
Respect des délais	5 CAR 5 SEMAINES	3 CAR 8 SEMAINES
Calendrier détaillé	5	0
TOTAL	85,00	86,17

Lot 02		
Candidat	Montant HT	Note
HIATUSS SARL	26 379,07 €	60,00
CONCEPT LIGHT	29 767,00 €	53,17

Les offres ont été classées critère par critère, le total des points attribués déterminant le classement suivant :

Nom du candidat	Note globale	Classement	Observation
HIATUSS SARL	85,00	2	
CONCEPT LIGHT	86,17	1	

6. Attribution du marché

Il est ainsi proposé d'attribuer le marché à :

Lot 01 : CONCEPT LIGHT SARL – 68127 NIEDERHERGHEIM pour un montant de 43 276,00 € HT soit 51 931,20 € TTC

Lot 02 : CONCEPT LIGHT SARL – 68127 NIEDERHERGHEIM pour un montant de 29 767,00 € HT soit 35 720,40 € TTC

Réalisation d'une mise au point avec le candidat retenu ?

OUI

NON

A Saint-Amarin, le 16 janvier 2024

Le Président

Cyrille AST

Annexes :
Registre des dépôts
Tableau documents contenus dans les plis

REGISTRE DES DEPOTS DES OFFRES

Auteur de la procédure : **Nedjete BOURASS**

Objet du marché : **FOURNITURE DE MATERIEL AUDIOVISUEL ET DE LUMIERE POUR LE PROJET D'ECOMUSEE DU PARC DE WESSERLING**

Date de publication :

Date de candidature :

Date d'offre : **15/01/2024 à 14h00**

Votre référence : **2023/009-10/PAR05**

ID EMP : **983953**

Date export: 15/01/2024 à 14h03

Total enveloppes électroniques offre: **4**

Total enveloppes papier offre: **0**

OFFRE					
Ordre d'arrivée	Date de réception	Mode de réception	Société et Contact	Observations	Plis et lots
1	12/01/2024 à 15h03	Electronique	MANGANELLI TECHNOLOGY ERIC HEZARIFEND MANGANELLI STRASBOURG 67200 - STRASBOURG Tél.: 0633248638 Fax: zac@manganelli-technology.com		- Lot 1: FOURNITURE DE MATERIEL AUDIOVISUEL : 983953_offre_962651_883750.crypt (33 Mo)
2	15/01/2024 à 08h18	Electronique	Hiatuss SARL CHANTAL NEUVILLERS 463 rue Pierre et Marie Curie 54710 - LUDRES Tél.: 0383258307 Fax: cn@hiatuss.fr		- Tous les lots : 983953_offre_962650_92217.crypt (51 Mo)
3	15/01/2024 à 11h37 15/01/2024 à 11h38	Electronique	CONCEPTLIGHT Victor VINCENTZ 8 RUE DES ALPES 68127 - NIEDERHERGHEIM Tél.: 0389210915 Fax: 0389211900 info@conceptlight.fr		- Lot 1: FOURNITURE DE MATERIEL AUDIOVISUEL : 983953_offre_962651_351919.crypt (20.7 Mo) - Lot 2: FOURNITURE DE MATERIEL DE SON ET LUMIERE : 983953_offre_962652_351919.crypt (20.7 Mo)
4	15/01/2024 à 12h03	Electronique	SAS IRELEM Hervé JOFFRE 2 Rue Gabriel Lippamnn 71100 - CHALON SUR SAONE Tél.: 0385464217 Fax: IRELEM info@irelem.com		- Lot 1: FOURNITURE DE MATERIEL AUDIOVISUEL : 983953_offre_962651_356067.crypt (58.4 Mo)

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DE SAINT-AMARIN****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU****SÉANCE DU 25 JANVIER 2024
sous la Présidence de M. Cyrille AST**

Conseillers en fonction : 17
Conseillers présents : 14
Conseillers absents : 3
Nombre de votants : 14

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 janvier, le Bureau de la Communauté de Communes était réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale en date du 18 janvier 2024.

Etaient présents : tous les membres saufs : Mme Nadine SPETZ, M. Jean Marie GRUNENWALD, M. Benjamin LUDWIG,

**DEC2024_003 ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC FOURNITURE DE MATERIEL
AUDIOVISUEL ET DE LUMIERE POUR LE PROJET D'ECOMUSEE
DU PARC DE WESSERLING**

Ce marché public s'inscrit dans le cadre du projet écomuséal global du Parc de Wesserling. Il s'agit de créer une série de découvertes culturelles vivantes et animées dans différents secteurs du Parc. Des visites théâtralisées seront proposées aux visiteurs mais également des outils audiovisuels et des sons et lumières.

Ce marché public est un marché à procédure adaptée.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 15/12/2023 sur le profil acheteur de la Communauté de Communes (<http://stamarin.e-marchespublics.com>), ainsi qu'au BOAMP WEB.

Les entreprises étaient invitées à remettre leurs offres pour le lundi 15 janvier 2024 à 14h00.

Ce marché public est alloué comme suit :

Lot 1 : fourniture de matériel audiovisuel

Lot 2 : fourniture de matériel de son et lumière

4 offres sont parvenues à la Communauté de Communes pour le lot 1 et 2 pour le lot 2.

Les critères d'attribution prévus au marché étaient les suivants :

- Prix : 60 %
- Qualité technique des équipements : 30 %
- Délai de fourniture : 10 %

Après analyse et au regard des critères d'attribution rappelés ci-dessus, il est proposé d'attribuer le marché à :

Lot 1 : CONCEPT LIGHT SARL – 68127 NIEDERHERGHEIM pour un montant de 43 276,00 € HT soit 51 931,20 € TTC

Lot 2 : CONCEPT LIGHT SARL – 68127 NIEDERHERGHEIM pour un montant de 29 767,00 € HT soit 35 720,40 € TTC

Le Bureau Communautaire,

VU la délibération du Conseil communautaire du 21 juillet 2020 portant délégation au d'attribution au Bureau et au Président ;

VU le code de la commande publique article L2123-1.

Après en avoir délibéré :

ATTRIBUE le marché public à

Lot 1 : CONCEPT LIGHT SARL – 68127 NIEDERHERGHEIM pour un montant de 43 276,00 € HT soit 51 931,20 € TTC

Lot 2 : CONCEPT LIGHT SARL – 68127 NIEDERHERGHEIM pour un montant de 29 767,00 € HT soit 35 720,40 € TTC

AUTORISE le Président à signer le marché et tous les documents relatifs à celui-ci

DIT que les dépenses seront imputées sur le chapitre 23 du budget principal où les crédits nécessaires sont inscrits

Pour extrait conforme :

Le secrétaire de séance



Florent ARNOLD

Le Président



Cyrille AST



Voix POUR : 14
Voix CONTRE : /
ABSTENTION : /



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DE SAINT-AMARIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU

SÉANCE DU 25 JANVIER 2024 sous la Présidence de M. Cyrille AST

Conseillers en fonction : 17
Conseillers présents : 14
Conseillers absents : 3
Nombre de votants : 14

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 janvier, le Bureau de la Communauté de Communes était réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale en date du 18 janvier 2024.

Étaient présents : tous les membres saufs : Mme Nadine SPETZ, M. Jean Marie GRUNENWALD, M. Benjamin LUDWIG,

DEC2024_004 ESPACES D'ENTREPRISES DU PARC DE WESSERLING ET DU PARC DE MALMERSPACH

Monsieur Eddie STUTZ, Vice-président en charge de l'Economie, fait part des demandes et de l'évolution des dossiers d'entreprises concernant les Espaces d'Entreprises du Parc de Wesserling ainsi que du Parc de Malmerspach.

Renouvellement d'un bail commercial avec la société Menuiserie SIMON.

La Communauté de Communes a conclu avec la société Menuiserie SIMON un bail commercial débutant au 1^{er} février 2015.

Ce bail commercial concerne les locaux suivants au sein de l'hôtel des Artisans à Wesserling

- Le lot n°9 d'une surface de 175 m²
- Le lot n°8 d'une surface de 110,75 m²
- Le lot n°7 d'une surface de 184 m²

Le montant total du loyer s'élève à 976.30 € HT et hors charges soit 1171.56 € TTC.

Le bail commercial arrive à échéance au 31 janvier 2024, et la société souhaite donc renouveler celui-ci pour une durée de 9 ans aux mêmes conditions que le bail précédent.

Il vous est proposé de réserver une suite favorable à la demande de la société Menuiserie SIMON, en accordant la signature d'un nouveau bail commercial, à compter du 1^{er} février 2024 aux mêmes conditions que le bail précédent.

Le Bureau de la Communauté de Communes,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 21 juillet 2020 donnant délégation d'attribution au Bureau ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE de réserver une suite favorable à la demande de la société Menuiserie SIMON, en accordant la signature d'un nouveau bail commercial, à compter du 1^{er} février 2024 aux mêmes conditions que le bail précédent.

AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires pour la mise en œuvre de ces décisions.

Pour extrait conforme :

Le secrétaire de séance



Florent ARNOLD

Le Président



Cyrille AST



Voix POUR : 14
Voix CONTRE : /
ABSTENTION : /

Fiche descriptive du projet
Décembre 2023

Nom du projet	Candidature à Col'Attitude
Date	Été 2024 (Dépendra du parcours)
Durée de la manifestation	Moyenne entre 3h et 4h sur une matinée ou alors une journée selon le parcours
Résumé du projet	Proposer de nouvelles formes de découverte des territoires <i>« Répondre aux nouvelles envies et demandes du voyageur d'aujourd'hui : pratiquer un tourisme plus écologique, vivre une expérience riche en valeurs, faire le plein de rencontres et ressentir un maximum d'authenticité. »</i>
Objectifs du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Instaurer des rendez-vous incontournables en montagne pour les cyclotouristes et cycloportifs. - Offrir des moments uniques et sportifs pour les habitants et les touristes sur des routes 100% cyclables, libérées des véhicules motorisés. - Attirer les clientèles limitrophes (suisse, allemandes, belges, hollandaises) friandes de ce type d'initiative. - Faire découvrir des cols, des montées de stations et d'autres ascensions dans une ambiance conviviale et décontractée, à travers des panoramas et des itinéraires variés. - Retrouver le plaisir de gravir à vélo les routes de la montagne vosgienne en toute quiétude et sécurité.
Gestion du projet	Orianne MUNSCH pour la partie ingénierie Odile KRAFT pour la partie communication en collaboration avec l'ADT, la CEA, le territoire concerné par le col (commune et communauté de communes) et les socioprofessionnels du terrain
Choix du col (5km de fermeture obligatoire)	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Col du Haag par Moosch (voir Grand Ballon) ⇒ ou Col d'Oderen en collaboration avec les Vosges s'ils repartent sur le projet en 2024
Contraintes techniques et d'organisation	<ul style="list-style-type: none"> - Fermeture de la route à tous les véhicules motorisés sur la durée d'événement - Distance minimum de route fermée de 5km (cahier des charges)

	<ul style="list-style-type: none"> - Accès bloqué à la commune (ex : Frenz pour le col d'Oderen) - Collaboration entre tous les acteurs
Budget	<p>Frais liés à l'organisation (animations, fermeture de route, secours)</p> <p>Le bilan financier des 7 participations de sites en 2023 se tient entre 653€ et 2 694€ selon les dépenses effectuées.</p>
Chiffres clés (édition 2023)	<p>Lac Blanc : 823 participants (+106% N-1)</p> <p>Planche des Belles Filles : 342 participants (+242% N-1)</p> <p>Ballon d'Alsace : 752 participants (+7% N-1)</p> <p>Geisweg : 207 participants (-59% N-1)</p> <p>Hartmannswillerkopf : 596 participants (+8% N-1)</p> <p>Col Amic : 894 participants (+99% N-1)</p> <p>Col du Petit Ballon : 380 participants</p> <p>Col d'Oderen : 375 participants</p>
Impact acteurs socio-économiques	<ul style="list-style-type: none"> - Affluence le jour de l'évènement - Possibilité pour les acteurs d'être partenaire de l'évènement (stand, animation, ...) - Image du territoire (mobilité douces)
Impact riverains	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation par rapport à la fermeture de route pour les communes
Impact acteurs locaux	<ul style="list-style-type: none"> - Possibilité pour les associations de la vallée ou commune de participer à l'animation - Promotion de leurs produits
Moyens de communication	<ul style="list-style-type: none"> - Kit de communication ADT Col'Attitude (bâche, flyer, affiche, signalétique) - Réseaux sociaux + site internet - Mailing - Presse



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DE SAINT-AMARIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU

SÉANCE DU 25 JANVIER 2024 **sous la Présidence de M. Cyrille AST**

Conseillers en fonction : 17
Conseillers présents : 14
Conseillers absents : 3
Nombre de votants : 14

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 janvier, le Bureau de la Communauté de Communes était réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale en date du 18 janvier 2024.

Étaient présents : tous les membres saufs : Mme Nadine SPETZ, M. Jean Marie GRUNENWALD, M. Benjamin LUDWIG,

DEC2024_005 CANDIDATURE DE LA CCVSA A L'ÉVÈNEMENT COL'ATTITUDE 2024

Madame Nadine SPETZ, Vice-Président délégué aux Services Tourisme et Culture, présente le projet de candidater à Col 'Attitude, concept mis en place par Alsace Destination Tourisme et décliné sur plusieurs territoires. « *Le programme Col 'Attitude répond aux envies et demandes du voyageur d'aujourd'hui : pratiquer un tourisme plus écologique, vivre une expérience riche en valeurs, faire le plein de rencontres et ressentir un maximum d'authenticité* ». Une fiche détaillant le projet est en pièce jointe de ce rapport.

« Col Attitude » est un évènement résolument slow et doux, pour (re)découvrir des territoires peu connus ou emblématiques et pour gravir les routes sinueuses de la montagne au rythme de la nature, en prenant le temps d'observer faune et flore.

Le concept s'inspire de « Phénomén'Alpes : cols réservés » qui est apparu dans les Alpes du Sud en 1997 et a été adapté au Massif des Vosges en encourageant les territoires à déployer des animations autour d'opérations.

La fiche de candidature reprenant l'ensemble des modalités d'organisation de cet évènement est jointe au présent rapport.

Le budget prévisionnel de l'événement proposé s'articule comme suit :

DEPENSES PREVISIONNELLES	COUT TTC
Location d'1 tonnelle	200€
Poste de secours	300€
Impression 1000 flyers	150€
Impression 80 affiches	50€
TOTAL	700€

La candidature doit être déposée au plus tard pour le 16 février 2024.

Le Bureau Communautaire,

VU la délibération du Conseil communautaire du 21 juillet 2020 donnant délégation d'attribution du Conseil au Bureau.

Après en avoir délibéré :

SE PRONONCE FAVORABLEMENT sur la candidature de la CCVSA à l'évènement Col Attitude 2024 ;

DIT que le choix du parcours retenu se porte sur Col du Haag par Moosch (voir Grand Ballon) ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cet événement ;

VALIDE le plan de financement prévisionnel tel que présenté.

Le secrétaire de séance



Florent ARNOLD

Pour extrait conforme :

Le Président



Cyrille AST



Voix POUR : 14
Voix CONTRE : /
ABSTENTION : /



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DE SAINT-AMARIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU

SÉANCE DU 25 JANVIER 2024 sous la Présidence de M. Cyrille AST

Conseillers en fonction : 17
Conseillers présents : 14
Conseillers absents : 3
Nombre de votants : 14

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 janvier, le Bureau de la Communauté de Communes était réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale en date du 18 janvier 2024.

Étaient présents : tous les membres saufs : Mme Nadine SPETZ, M. Jean Marie GRUNENWALD, M. Benjamin LUDWIG,

DEC2024_006 **ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU TITRE DU PATRIMOINE BÂTI TRADITIONNEL**

Monsieur Jacques KARCHER, Vice-Président chargé de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et du support technique, rappelle que le Conseil communautaire a voté, lors de sa séance du 17 décembre 2009, un dispositif financier pour la sauvegarde du patrimoine bâti traditionnel, modifié par la délibération du 17 mai 2017 suite à la fin du soutien financier par le Conseil Départemental. Ce dispositif est cofinancé par les Communes et la Communauté de Communes.

Un nouveau programme d'aide a été voté lors de la séance du Conseil communautaire du 30 mars 2022.

Un dossier, déposé dans le cadre du précédent programme d'aide à la sauvegarde du patrimoine bâti traditionnel, a fait l'objet d'une demande de versement de subvention après travaux.

Il est ainsi proposé de voter l'attribution de subventions, sur la base du programme d'aide 2022-2026, pour les travaux relatifs au dossier suivant :

M. Matthieu BLANCHARD pour des travaux de remplacement de fenêtres et de porte en bois d'un montant de 12 260,16 € TTC, sur une construction située **14 rue des Champs à GEISHOUSE**. Les travaux ont été réalisés par une entreprise locale dans le respect des caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Il est proposé de lui attribuer une subvention d'un montant de **1080 €**.

Le Bureau de la Communauté de Communes,

VU la délibération du Conseil du 17 décembre 2009 approuvant le dispositif financier ;

VU la délibération du Conseil du 17 mai 2017 modifiant le dispositif financier ;

VU la délibération du Conseil du 21 juillet 2020 portant délégation d'attribution au Bureau et au Président.

Après avoir délibéré,

DECIDE l'octroi d'une subvention d'un montant de 1080 € à M. BLANCHARD Matthieu pour la réalisation de travaux de mise en valeur du patrimoine bâti traditionnel (remplacements de fenêtres et de porte en bois) sur la construction située au 14 rue des Champs à GEISHOUSE.

DIT que les sommes sont inscrites au Budget 2024.

Le secrétaire de séance



Florent ARNOLD

Pour extrait conforme :

Le Président



Cyrille AST



Voix POUR : 14
Voix CONTRE : /
ABSTENTION : /

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DE SAINT-AMARIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU**SÉANCE DU 25 JANVIER 2024
sous la Présidence de M. Cyrille AST**

Conseillers en fonction : 17
Conseillers présents : 13
Conseillers absents : 4
Nombre de votants : 13

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 janvier, le Bureau de la Communauté de Communes était réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale en date du 18 janvier 2024.

Étaient présents : tous les membres saufs : Mme Nadine SPETZ, M. Jean Marie GRUNENWALD, M. Benjamin LUDWIG, M. Florent ARNOLD

DEC2024_007 SITE VELCOREX A SAINT-AMARIN

Monsieur AST rappelle qu'une procédure de redressement judiciaire avait été ouverte en juin 2023 à l'égard de la SASU VELCOREX SINCE 1828. Dans le cadre de cette procédure, la Communauté de Communes, propriétaire du site, a effectué une déclaration de créances d'un montant de 287 374,01 €.

Par Jugement du 28 septembre 2023, le Tribunal Judiciaire de Mulhouse a accepté l'offre de reprise de la SCOP VELCO, composée d'anciens salariés de l'usine.

Ce Jugement précise aussi que cette nouvelle structure poursuivra les contrats en cours, notamment le crédit-bail relatif au bien immobilier, conclu avec la Communauté de Communes. Il en est de même pour la convention d'épuration des eaux industrielles avec la société STATION D'EPURATION DU HIRSCHENBACH.

En date du 12 décembre 2023, une rencontre a été organisée avec les représentants de la SCOP VELCO dont la dénomination a évolué pour devenir VELCOREX.

Lors de cette réunion, la mise en place d'un avenant au crédit-bail a été évoquée. Les modifications qui pourraient être apportées au contrat sont les suivantes :

- Mensualisation du loyer (actuellement, il est trimestriel),
- Ajout de la parcelle n°240 (située le long de la station d'épuration, côté ouest). Cette parcelle apparaît dans le PLUI au zonage Af (zone agricole de près de fauche).
- Prolongation de la durée du crédit-bail pour prendre en charge le remboursement des éventuelles dettes auprès de la Communauté de Communes.

Le contrat actuel prend fin le 31 janvier 2029. Compte tenu du montant de la créance, une prolongation éventuelle de la durée du crédit-bail serait d'environ un an et demi.

Le crédit-bail signé en 2019 prévoyait une caution hypothécaire de la part de l'ancien gérant pour un montant maximum de 700 000 €.

Par courrier du 21 janvier 2024, la société VELCOREX s'engage à rembourser à la Communauté de Communes la totalité des dettes de la société VELCOREX SINCE 1828, sous la forme d'échéances complémentaires de loyer.

Compte tenu de cet engagement, il est proposé aux membres du Bureau de valider le principe de ne pas actionner la caution hypothécaire.

Le Conseil Communautaire devra délibérer ultérieurement pour acter la mise en place et les modalités éventuelles de l'avenant au crédit-bail.

Le Bureau de la Communauté de Communes,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 21 juillet 2020 donnant délégation d'attribution au Bureau ;

Après en avoir délibéré,

VALIDE le principe de ne pas actionner la caution hypothécaire compte tenu de l'engagement de la société VELCOREX à ce jour ;

ACCEPTE la mise en place d'un avenant au crédit-bail avec la société VELCOREX pour mensualiser le loyer et allonger la durée du contrat. Les modalités seront à préciser dans la délibération du Conseil Communautaire.

DEMANDE au notaire d'établir un avenant au crédit-bail selon les conditions qui seront précisées dans la délibération présentée lors d'un prochain Conseil Communautaire ;

EST FAVORABLE à une mise à disposition, à l'entreprise Velcorex, de la parcelle n°240 sous forme de convention ou d'un avenant au crédit-bail.

Pour extrait conforme :

Le secrétaire de séance



Florent ARNOLD

Le Président



Cyrille AST



Voix POUR : 12
Voix CONTRE : /
ABSTENTION : 1